Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215600131-20260629-DEL20260651-DE

Belz
Ria d'étel

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BELZ, composé de vingt-sept membres en exercice, et dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-six, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Maire.

Elus présents : : Sylvie LE GALLIOTTE LE BOZEC, Xavier DAL, Christian LE DRÉAN, Marine KERARON, Jean-Claude GOASMAT, Bérengère GUILLERMIC, Fabrice PICART, Marylise ROUAUD, Daniel EVENNO, Armelle GRAGNIC, Denis PLUMER, Bruno BOURVIC, Valérie LE SENECHAL, Audrey LE VEU, Aurore BELZ, Cindy LE PEN, Florent NAVEOS, François BERTIC, Coralie LE ROCH, Nicole LANGEVIN, Christophe KERZERHO, Maud RIEUX.

Pouvoir de vote : Nathalie DINGÉ à François BERTIC, Eric LE TORTOREC à Xavier DAL, Nathalie GAUTIER à Yannick BIAN
Absents excusés :
Absents : Laurent AMOUROUX, Yannick BIAN
Secrétaire de séance : Bérengère GUILLERMIC

DEL2026-06-51 – FINANCES – Tarifs des services communaux

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives à la fixation des tarifs applicables aux services publics communaux ;

VU le compte le compte financier unique, le budget primitif de la commune et les prestations proposées par les services communaux ;

VU le bilan de la dernière commission Enfance-Jeune sur les activités et les tarifs des services ;

Considérant l'intérêt de regrouper tous les tarifs communaux su service Enfance-Jeunesse dans une seule délibération ;

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs des services communaux pour l'année 2026 ;

Considérant l'importance de garantir l'équilibre financier des services publics tout en maintenant l'accessibilité de ces derniers aux usagers ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs communaux applicables à compter du 1er septembre 2026, conformément au tableau annexé à la présente délibération ;
- AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215600131-20260629-DEL20260651-DE

Commune de Belz

Tarifs restauration scolaire

Application au 1er septembre 2026

TRANCHE QF	QUOTIENT	Tarif
1	0 à 1 000 €	1,00 €
2	1 001 à 1 100 €	3,60 €
3	1 101 à 1 300 €	3,70 €
4	+ de 1300 €	3,90 €
	Repas non réservé ou non annulé	7,50 €

Augmentation de 10 centimes sauf la tranche 1 et repas non réservé ou non annulé

Le délai de réservation et d'annulation d'un repas est fixé à 3 jours.

Commune de Belz

Tarifs périscolaire

Application au 1er septembre 2026

Tranche QF	Quotient	Tarifs au 1/4 d'heure
Solidaire	Sur dossier	0,20 €
1	0 à 700€	0,40 €
2	701 à 900€	0,43 €
3	901 à 1 100€	0,47 €
4	1 101 à 1 300€	0,50 €
5	> à 1 300€	0,52 €

Tarif social accordé après examen de la demande par le CCAS.

Pas d'augmentation des tarifs pour 2026

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215600131-20260629-DEL20260651-DE

Tarifs Accueil de loisirs "les lutins"

Application au 1er septembre 2026

TRANCHE QF	QUOTIENT	Journée avec repas	Journée tarif dès 3 jours d'inscription dans la même semaine	1/2 journée	Repas	Forfait Garderie	Soirée
Solidaire	Sur dossier	4,40 €	3,86 €	2,21 €	1,95 €	1,00 €	2,75 €
1	0 à 700 €	8,79 €	7,72 €	4,41 €	3,90 €	1,00 €	5,50 €
2	701 à 900€	13,43 €	12,36 €	6,71 €	3,90 €	1,00 €	5,50 €
3	901 à 1 100 €	13,90 €	12,83 €	6,95 €	3,90 €	1,00 €	5,50 €
4	1 101 à 1 300 €	14,61 €	13,54 €	7,30 €	3,90 €	1,00 €	5,50 €
5	+ de 1 300 € et extérieurs scolarisés à Belz	15,56 €	14,28 €	7,77 €	3,90 €	1,00 €	5,50 €
6	Extérieurs non scolarisés à Belz	20,40 €	19,38 €	10,20 €	3,90 €	1,00 €	5,50 €

- Le tarif journée comprend le repas.
- Aucun supplément sorti n'est ajouté aux coûts affichés
- Tarif social (solidaire) accordé après examen de la demande par le CCAS.

Augmentation de 2 % des tarifs journées/demi-journées

Augmentation de 10 centimes des repas sauf la tranche 1

Pas de changement pour le forfait garderie

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215600131-20260629-DEL20260651-DE

Tarifs Espace Jeunes - Application au 1er septembre 2026

Tranche QF	Adhésion à l'année	Sans Prestation payante	Prestation payante < ou = 10€	Prestation payante comprise entre 11 et 20€	Prestation payante comprise entre 21 et 30€	Prestation payante > 30€	Repas	Navette
		1/2 journée et soirée	1/2 journée et soirée	1/2 journée et soirée	1/2 journée et soirée	1/2 journée et soirée		
Solidaire	9,50 €	Compris dans l'adhésion	50 % du tarif QF 1				1,95 €	0,55 €
0 à 700€	19,00 €		1,08 €	2,18 €	4,38 €	6,58 €	3,90 €	
701 à 900€	21,00 €		3,08 €	4,18 €	6,38 €	8,58 €		
901 à 1 100€	23,00 €		3,52 €	4,62 €	6,82 €	9,02 €		
1 101€ à 1 300€	25,00 €		3,96 €	5,06 €	7,26 €	9,46 €		
> 1 300€ et extérieurs	27,00 €		4,40 €	5,50 €	7,70 €	9,90 €		

Attention, les tarifs sont à multiplier par 1.5 si journée entière.

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

La secrétaire de séance, Bérengère GUILLERMIC **La Maire, Sylvie LE GALLIOTTE LE BOZEC**

MAIRIE DE BELZ (Morbihan)

Toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente délibération dans les deux mois qui suivent la date de sa notification et/ou de sa publication. À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de RENNES (Hôtel de Bizien – 3 contour de la Motte CS 44416 - 35044 RENNES Cedex) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la délibération ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.